



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le six décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-neuf novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absent excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



3. Objet : Marché n° 2222CCBJ - Création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - Lot n° 4 Chauffage - Avenant n° 1 avec l'entreprise IDEX à 55002 BAR-LE-DUC

Vu les articles L. 2194-1-3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la circulaire n° 6374/SG de la Première Ministre en date du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières,

Vu le marché n° 2222CCBJ, notifié le 4 mai 2022 concernant la création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert - Lot n° 4 Chauffage, passé avec l'entreprise IDEX à 55002 BAR-LE-DUC,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché précité, passé en appel d'offres ouvert.



Cet avenant porte sur l'augmentation du montant initial du marché, et plus précisément sur l'augmentation du prix des containers silo à fond mouvant, de type roll-on / roll-off.

Cette hausse tarifaire fait suite au contexte actuel relatif aux cours des matières premières. Ces matériaux ne peuvent être remplacés, ces derniers étant la solution technique retenue pour le système d'approvisionnement qui sera exploité au sein du centre aquatique Cap Vert.

Le montant du marché initial est porté de 277 585,54 € H.T. (deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante-quatre centimes) à 338 866,54 € H.T. (trois cent trente-huit mille huit cent soixante-six euros et cinquante-quatre centimes) après avenant n° 1, soit une augmentation de 61 281,00 € H.T., soit + 22,08 %.

Considérant que la modification du contrat est rendue nécessaire par des circonstances qui ne pouvaient pas être prévues, à savoir les conditions économiques nouvelles survenues depuis la conclusion du contrat,

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 1,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 novembre 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n°2222CCBJ passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise IDEX à 55002 BAR-LE-DUC,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

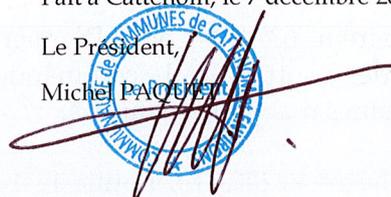
Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 7 décembre 2022

Le Président,

Michel PACQUENT



Certifiée exécutoire le :

19/12/2022

Le Président

Publiée le :

19/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le :

19/12/2022

